



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 16 mai 2019 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences: Jocelyn Ouellet, Jean-François Boivin, Andréanne Gagnon, Julie Boucher, Alain Giguère, Karine Laliberté et Dominic Boily

Absence : Aucune

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 29 mars 2019
2. Sécurité d'emploi
3. Organisation scolaire
4. Cours d'été
5. Suivis au CFOR :
 - a) Paramètre de la tâche
 - b) Tutorat
 - c) Ratio
 - d) Choix de tâche
6. Autre sujet :
 - a) Dépôt des comptes rendus du CRR

1. Compte rendu de la rencontre du 29 mars 2019

Suivis :

Compte rendu du 18 décembre 2018 – 3. PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)

Les projets éducatifs sont en cours d'élaboration. Présentement, les centres sont à l'étape de réaliser leur portrait.

Compte rendu du 18 décembre 2018 – 4. Bilan organisationnel de l'Oasis

Le comité a fini son travail. Une rencontre a été faite pour présenter les outils. Il y a encore quelques rencontres à faire. M. Garneau, de la firme Alia conseil, est encore actif dans le dossier.

Compte rendu du 18 décembre 2018 – 6. Liste de rappel

La rencontre a dû être reportée. Le SES dépose des documents en lien avec la prétention du SES que la sécurité se fait par spécialité et non par sous-spécialité. Des discussions devront avoir lieu incessamment. Il y a encore des éclaircissements à faire au niveau de la liste de rappel. En effet, la Commission scolaire devra faire une réflexion pour savoir ce qui compte ou non pour l'inscription ou le maintien sur la liste de rappel en lien avec des heures faites au SAE, heures MEES ou non. Dans le même ordre d'idées, la nouvelle organisation obligera les équipes à travailler plus étroitement que ce soient des heures MEES, du SAE pur ou encore de la RAC.

2. Organisation scolaire

La nouvelle organisation administrative est officialisée, soit une direction pour l'éducation des adultes avec un directeur adjoint et une direction pour la formation professionnelle avec cinq directeurs adjoints. Le déménagement du CFOR à l'édifice St-Alphonse ne sera pas effectif pour la prochaine année scolaire.

6. Suivi du projet du CFOR

Le CFOR est officiellement mis en place. Il ne sera plus considéré comme un projet.

Le compte rendu est conforme.

2. Sécurité d'emploi

Dépôt du document « Sécurité d'emploi ».

En administration, commerce et secrétariat, les deux retraites sont reconduites et amènent deux engagements. Il y a une retraite en PETF qui sera comblée.

Considérant le délai avant d'obtenir une réponse, le SES demande que le contrat de M. Jean-François Simard soit reconnu pour l'année scolaire 2018-2019 selon la clause 13-7.06. Le SES fait la même demande pour le poste devenu libre à la suite de la démission de M. Dominic Émond. La Commission scolaire analysera la situation.

3. Organisation scolaire

Dépôt des documents sur l'organisation scolaire 2019-2020.

À l'Oasis, les inscriptions vont bien. Dans l'ensemble, on constate un certain statu quo par rapport à cette année.

On constate un manque d'élèves dans certains secteurs, ce qui a comme conséquence de modifier les programmes vers de l'enseignement individualisé entre autres pour coiffure, secrétariat-comptabilité et ventes.

4. Cours d'été

Il y a seulement en PETF où il y aura des cours pendant l'été.

5. Suivis au CFOR

a) Paramètre de la tâche

Pour le SES, il y a une réflexion à faire au niveau de l'affectation des réguliers temps plein : stabilité à la tâche ou au centre? Un comité de travail sera formé et informera le SES de ses réflexions.

Le SES questionne également la Commission scolaire sur son intention, tel que prévu, d'appliquer de façon intégrale l'annexe E sur l'enseignement à distance. La Commission scolaire informe le SES, qu'effectivement, le redressement désiré du CFOR est bien amorcé et que les tâches du CFOR respecteront l'encadrement de la convention collective ainsi que les paramètres de la tâche éducative, complémentaire et de nature personnelle déposés dans un document du 31 août 2017.

b) Tutorat

Le SES mentionne à la Commission scolaire les problématiques en lien avec le tutorat d'un trop grand nombre d'élèves. La Commission a une préoccupation et se questionne à ce niveau afin d'assurer un bon service. Il est par contre difficile pour ces derniers d'avoir un nombre défini, la charge dépendant plus des caractéristiques des élèves, plutôt que du nombre. Le sujet reviendra l'an prochain.

c) Ratio

Pour le SES, considérant que le financement du CFOR se fait selon les critères d'une formation en présentiel synchrone, il va donc de soi que les ratios prévus à la convention collective s'appliquent. La Commission scolaire entend le SES.

d) Choix de tâche

Ce point a été traité au point a) Paramètres de la tâche.

6. Autre sujet

a) Dépôt des comptes rendus du CRR

Dépôt des comptes-rendus du CRR des 11 et 24 avril 2019.

Jean-François Boivin
Conseiller syndical